



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 14
de votants : 14

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 27 janvier 2023

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Daniel DALLERY, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé : Jean-Louis GREAU

Procuration :

Secrétaire : Sébastien GUILLON

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Monsieur le Maire ajoute 2 points à l'ordre du jour :

- Utilisation du gymnase
- Centre aquatique de loisirs – Modification des différents tarifs année 2023 et suivantes

Délibération N°1 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette	Dépense HT	Sans impact financier
1	01-2023	Reprise tracteur par Noremat	12 000.00 €		
1	02-2023	Parcs et sports – Entretien terrain foot		17 960.00 €	
1	03-2023	Addict – Switch Salle bleue		2 031.90 €	
1	04-2023	Thermic Services – Régulation chauffage résidence Sétives		2 252.44 €	
1	05-2023	AMS – Nettoyage petit gymnase Avenant		49.00 € / mois	
1	06-2023	Confluence – Mission G2AVP Cabinet dentaire		2 055.00 €	
1	07-2023	SEPPRA - Toutounet		5 665.24 €	
1	08-2023	CT et SPS – Cabinet dentaire Qualiconsult / Elyfec		3 000.00 € 1 645.00 €	
1	09-2023	SCHILLER – Défibrillateur CIR		939.50 €	
1	10-2023	Bernard Agriculture – Râtelier parc animalier		1 329.17 €	
1	11-2023	Cap Architecture – MO Cabinet dentaire		28 000.00 €	
1	12-2023	POURCHER – Charpente 505 rue CF		8 104.00 €	
1	13-2023	GATY – Isolation combles 826 rue CF Avec subvention		2 038.00 €	
1	14-2023	ANTEMYS - Mission G2AVP+PRO Projet station épuration		14 238.00 €	
1	15-2023	MOISSONNIER - Antenne satellite Les Sources		1 697.00 €	
1	16-2023	AIR LIQUIDE – Contrat CSC20146 Bouteille B2 Centre aquatique		1 378.00 € Pour 5 ans	
1	17-2023	CASELLA – Travaux supplémentaires Micro crèche		1 149.00 €	
1	18-2023	AGILITY – Avenant contrat Groupe scolaire (au lieu de 260.00 €)		85.00 € / mois	
1	19-2023	DISTRICLUB MEDICAL Mobilier – Cabinet médical		4 283.33 €	

1	20-2023	Résidence Claires Fontaines Avenant 1 Fourniture repas CLSH	3.10 € TTC repas enfant 4.68 € TTC repas adulte
1	21-2023	SOGEQUIP – Reconduction contrat entretien pour 2 visites	4 818.80 €/an

Délibération N°2 : Remboursement frais de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais d'un agent pour la somme de 500 € dans le cadre d'une formation personnelle, comme il existe un lien étroit avec l'emploi occupé (budget annexe centre aquatique).

Délibération N°3 : Autorisation d'encaissement de chèque de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser :

- 1 chèque de VEOLIA de 59.35 € pour remboursement, émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal.

Délibération N°4 : Location de chapiteaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs à compter du 1^{er} février 2023 comme suit :

1. Pour les chapiteaux 5 x 12 m et 4 x 8m (grands chapiteaux)

Tarif pour 1 chapiteau (livraison, montage et démontage inclus) :

Associations de Saint-Vulbas : 1 gratuité par an, puis 250€ par demande

Résidents : 300 €

Entreprises : 600 €

2. Pour les chapiteaux 3 x 3 m et 4 x 4 m (petits chapiteaux)

Le transport est à la charge de l'emprunteur

Tarif pour 1 chapiteau :

Associations de Saint-Vulbas : 1 gratuité par an, puis 100€ par demande

Résidents : 100 €

Entreprises : 200 €

Les demandes de réservation devront être faites 1 mois à l'avance.

Une caution fixée à 500,00 € par grand chapiteau et 250,00 € par petit chapiteau sera demandée à la réservation.

La priorité sera donnée aux associations de la commune.

Les prix s'entendent pour une mise à disposition de 4 jours maximum (week-end).

Les recettes seront imputées à l'article 7083.

Les tables et les bancs pourront être prêtés gratuitement. Le transport est à la charge de l'emprunteur. Une caution de 150€ sera demandée à la réservation

Délibération N°5 : Attribution d'une subvention Sports Boules SAINT-VULBAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association SPORTS BOULES de SAINT-VULBAS, une subvention de 105 000,00 €. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière pour l'exercice 2023.

Délibération N°6 : Lotissements Ex Roux / Ex Roche à Marcilleux - Dénomination des voies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la dénomination des lotissements cités ci-dessous et charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment au Centre des impôts fonciers :

- Lotissement Ex Roux => **Domaine du Moulin à Vent**
- Lotissement Ex Roche => **Le Clos des Papillons**

Délibération N°7 : Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain - Convention de financement pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux – Eclairage général

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement suivant et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Dépenses (HT)	En €	Recettes	En €
Remplacement anciens luminaires à la Maison de Retraites	8 400	Autofinancement de la Commune	2 100
		Participation de la CCPA	6 300
Montant total des dépenses	8 400	Montant total des recettes	8 400

Délibération n°8 : Consultation Publique du 26 décembre 2022 au 21 janvier 2023 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la SAS SAUR en vue d'exploiter une plateforme de compostage de boues et de bio déchets à Lagnieu

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Délibération n°9 : Consultation Publique du 27 décembre 2022 au 24 janvier 2023 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la SCI DISTRIPOLE DE LA PLAINE DE L'AIN en vue d'exploiter un entrepôt logistique (extension du bâtiment A) à Saint-Vulbas

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Délibération n°10 : Enquête Publique du 3 janvier 2023 au 28 janvier 2023 inclus – Demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement pour une opération d'entretien des cours d'eau et des zones humides par le Syndicat de la basse Rivière d'Ain Aval et de ses affluents (SR3A)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Délibération n°11 : Utilisation du gymnase

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la location du gymnase, par l'intermédiaire du centre aquatique, pour des cours de fitness à des associations, au tarif de 14€/heure.

Délibération n°12 : Centre Aquatique de loisirs - Modification des différents tarifs année 2023 et suivantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter les tarifs avec effet au 1^{er} février 2023.

Pour information :

- Enquête publique - Modification N°2 du plan local d'urbanisme
Présence du commissaire enquêteur à la mairie les :
 - 1^{er} février de 9h00 à 11h30
 - 23 février de 14h00 à 16h30

La séance est levée à 22h45.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 24 février 2023.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance



Sébastien GUILLON

Le Maire



Marcel JACQUIN